



ATD TRESOR PUBLIC-saisie sur retraites

Par **bullit1743**, le **19/03/2018** à **16:07**

Bonjour

je suis effondrée...le trésor public pour lequel j'effectuais (avec mon mari) un paiement mensuel (fixé par ladite Administration) afin de rattraper l'IR sur les années anciennes (en 3 ans, j'ai réglé 50 000 €..)de 1200 € (montant de nos retraites 5500 €) vient de me signifier il y a 5 jours une nouvelle ATD d'un montant de .. 4000 €/mensuelle...

malgré nos rencontres avec l'Inspecteur, ce dernier ne veut pas changer -diminuer la mensualité à 2500 €- notre proposition..

je règle un loyer de 1050/mensuel+EDF :200 €+ Mutuelle complément. 180 €+ 250 € assurances..je n'ai plus d'argent pour ...manger et les accidents de la vie...

j'ai 73 ans et mon mari 71 ans.. quel recours ?? quelle possibilité avons nous..s'il vous plait une réponse quelle qu'elle soit serait la bienvenue, merci de m'avoir lue...

cordialement

Par **amajuris**, le **19/03/2018** à **16:49**

bonjour,

je suppose que ce sont des impôts que vous n'avez pas payé et que vous n'avez pas répondu favorablement à la procédure amiable qui précède toujours un ATD.

si ces sommes réclamées sont bien dues au trésor public, vous pouvez saisir un médiateur du trésor public.

en matière de saisies sur les revenus, il existe un montant maximum saisissable.

dans votre cas, votre revenu mensuel étant supérieur à 1 813,33 €, on peut vous saisir 482,51 € + la totalité des sommes au-delà de 1 813,33 €.

salutations

Par **flocroisic**, le **24/03/2018** à **12:00**

Bonjour

si vous etes en charente maritimes, un loyer de 1050 € semble bien cher sauf à avoir plus de 100 m².

Il faudrait peut etre trouver un logement plus petit et donc moins cher.

S'il s'agit d'atd retraite, c'est mieux que des atd bancaire où la banque se prend 100 € à chaque atd donc par mois.

Avez vous déposé une demande auprès du conciliateur fiscal pour le paiement?

un dossier de surendettement à la banque de France ?

Vous aviez combien d'impot de retard ?

En tout état de cause avec 5500 € de retraite, vous serez toujours imposable si vous avez parts